QUI APPARTIENT AUX GROUPES À RISQUE ?

A. Les chômeurs de longue durée
Par chômeur de longue durée, il faut entendre : le demandeur d'emploi qui a, durant les douze mois précédant son entrée en service, bénéficié sans interruption d'allocations de chômage ou d'attente pour tous les jours de la semaine ;

B. Les chômeurs à qualification réduite
Par chômeur à qualification réduite, il faut entendre le demandeur d'emploi, âgé de plus de 18 ans, qui n'a pas obtenu de certificat d'enseignement secondaire supérieur ;

C. Les handicapés
Par handicapé, il faut entendre le demandeur d'emploi moins valide qui, au moment de son entrée en service, est inscrit auprès du Fonds flamand pour l'intégration sociale des personnes handicapées ;

D. Les jeunes soumis à l'obligation scolaire à temps partiel
Par jeune soumis à l'obligation scolaire à temps partiel, il faut entendre le demandeur d'emploi âgé de moins de 18 ans, qui est soumis à l'obligation scolaire à temps partiel et qui ne suit plus l'enseignement secondaire de plein exercice ;

E. Les personnes qui réintègrent le marché de l'emploi
Par personne qui réintègre le marché de l'emploi, il faut entendre le demandeur d'emploi qui remplit simultanément les conditions suivantes :
1. ne pas avoir bénéficié d'allocations de chômage ni d'allocations d'interruption de carrière au cours des trois années qui précèdent son entrée en service ;
2. ne pas avoir exercé d'activité professionnelle durant la période de trois ans qui précède son entrée en service ;
3. avant la période de trois ans visée en 1. et 2., avoir interrompu son activité professionnelle ou n'avoir jamais exercé d'activité professionnelle.

F. Les bénéficiaires du revenu d'intégration
Par bénéficiaire du revenu d'intégration, il faut entendre le demandeur d'emploi qui, au moment de son entrée en service, a bénéficié du revenu d'intégration depuis au moins six mois sans interruption ;

G. Les travailleurs à qualification réduite
Par travailleur à qualification réduite, il faut entendre le travailleur, âgé de plus de 18 ans, qui n'est pas titulaire d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur ;

H. Les allochtones
Par allochtones, il faut entendre les citoyens non-UE ou dont l'un des parents est citoyen non-UE ou dont deux des grands-parents sont citoyens non-UE.

I. Les personnes qui ont suivi un plan d'accompagnement (pour les chômeurs)